

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courriel électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2018/63/OCS-NFSDU
Septembre 2018

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations à l'étape 3 sur la Révision de la Norme pour les préparations de suite: champ d'application, définition du produit et étiquetage**

DATE LIMITE: 26 octobre 2018

GÉNÉRALITÉS

1. Prière de se référer au document CX/NFSDU 18/40/5 – Rapport du groupe de travail électronique. Le rapport souligne 18 recommandations relatives au champ d'application, à la description (définition du produit) et aux sections sur l'étiquetage pour observations à l'étape 3. Il est important de considérer les récentes recommandations du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius, à sa soixante-quinzième session (REP 18/EXEC2-Rev.1)¹ et l'addendum au rapport du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, à sa trente-neuvième session (REP18/NFSDU)² qui pourraient être pertinents lors de la soumission des observations.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

2. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations à l'étape 3 sur le texte ci-dessus, qui est chargé sur le Système d'observations en ligne du Codex (OCS): <https://ocs.codexalimentarius.org/>, conformément aux directives générales ci-dessous.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

3. Les observations doivent être présentées dans le système OCS, par l'intermédiaire des Points de contact des membres et observateurs du Codex.
4. Les Points de contact des membres et observateurs du Codex peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
5. Les Points de contact des organisations membres et observatrices du Codex doivent fournir des observations générales de fond. Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les [Questions fréquentes de l'OCS \(FAQs\)](#).
6. Des directives supplémentaires sur le système OCS, notamment le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct sont disponibles sur le site du Codex: <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/en/>
7. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ REP18/EXEC2-Rev.1, page 12-19

² REP18/NFSDU Addendum, page 20